

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 25 Août 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-cinq le 25 août 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
GUINDT Philippe	THILL Céline	WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

MENEGHIN Gaël
SIVEC Jean, ayant donné pouvoir à M. IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine, ayant donné pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 957 Projet acquisitions foncières section 05 – parcelles 290 à 293 ainsi que 139 et 141

Considérant que lors de grosses manifestations ayant lieu au foyer LE CLOS, nous constatons des stationnements non contrôlés susceptibles d'insécurité ;

Monsieur le Maire propose d'acquérir des terres agricoles, herbées qui puissent accueillir occasionnellement des voitures, dans de meilleures conditions, sans que ce soit une nécessité absolue ;

Il s'agit des parcelles entre le city stade et l'exploitation agricole du 4 rue de Gandren, situé en zone Agricole du PLU en section 05 du cadastre :

- Parcelle 293 (anciennement 222) d'une contenance de 11 ares 81 ;
- Parcelle 291 (anciennement 220) d'une contenance de 07 ares 35 ;

19 ares 16

- Parcelle 139 d'une contenance de **13 ares 47**

- Parcelle 141 d'une contenance de **37 ares 53**

Soit au total : **70 ares 16 centiares**

L'acquisition pourrait porter sur la totalité ou uniquement les parcelles 139 et 141 ou encore l'ensemble sans la 141 ;

Monsieur le Maire indique que la parcelle 139 pourrait faire l'objet d'un accord d'échange de terrains ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 25 Août 2025

Monsieur Olivier REUTER étant partie prenante en sa qualité de propriétaire de la parcelle 0139 section 05, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, pouvoirs compris, aucune abstention, aucun vote contre, M. Reuter n'ayant pas pris part au vote ;

Autorise M. le Maire à entreprendre des démarches auprès des différents propriétaires, afin de rechercher des accords, pour l'acquisition des terrains ou uniquement une partie.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 15 septembre 2025

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 15 septembre 2025

Le Maire,

